Parmi les textes officiels.

L'*Arrêté* du 18 mars 1967 précisait les conditions de passage des élèves de Première en Terminale. Sa publication au *B.O.* du 20 avril 1967 était tardive. Elle semblait donner valeur prédominante à un total de notes de composition affectées de coefficients ; en dehors du fait que le système n'est pas généralement bon, pour les élèves de la section C il défavorisait nettement les disciplines scientifiques.

La *Circulaire* du 6 juin 1967 qui « précise » le texte précédent en renvoyant à un texte de 1964 non rappelé explicitement dans l'arrêté précédent a paru au *B.O.* du 15 juin alors que, dans la plupart des établissements de la zone A, les conseils de classe avaient déjà pris leurs décisions.

B.O. du 22 juin, *Circulaire* du 7 juin 1967 sur l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques en 1967-68.

Un Collègue fait remarquer, à propos de la note du *Bulletin* 256, p. 10, que le *Bulletin* n'a jamais fait écho à un Arrêté du 23 juin 1962, modifié par l'Arrêté du 22 mai 1963 et signifiant des additions dans le programme de Troisième : radian, polygones réguliers... La Rédaction présente ses excuses aux lecteurs ; elle s'attache, hebdomadairement, à suivre avec attention cette publication qui honore la culture française, le *B.O.* ; mais quelques belles pages échappent cependant à sa vigilance.

La *Circulaire* du 23 août 1967 « précise » (le mot est ici un peu gros) la situation des élèves-professeurs des I.P.E.S. durant l'année universitaire 1967-1968. Le Bureau de l'A.P.M. suit l'affaire.

La *Circulaire* du 9 août 1967 (*B.O.* 32, du 31-8-67) fixe les allégements des programmes pour le baccalauréat 1968 (cf. *Bulletin A.P.M.* 258, p. 267).

Les décrets créant les I.R.E.M. proposés par la Commission Ministérielle n'ont pas paru au *B.O.*, ni ailleurs.